

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère

ouvre et organise, au titre de l'année 2024, pour les collectivités et établissements publics territoriaux du Finistère

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE
Catégorie C**Conditions d'accès :**

Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon **ET** comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, « les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».

Ainsi, les candidats doivent, pour cette session 2024, remplir les conditions d'inscription susvisées au **31 décembre 2025 et être en activité à la clôture des inscriptions.**

Nature des épreuves :

Epreuve écrite le 18 janvier 2024	Epreuve pratique à partir de mars 2024
A caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. <i>(Durée : une heure trente ; coefficient 2).</i>	Dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée. Destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1 heure ni excéder 4 heures. <i>(Coefficient 3).</i>

Spécialités	Options
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	Plâtrier / Peintre, poseur de revêtements muraux / Vitrier, miroitier / Poseur de revêtements de sols, carreleur / Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur) / Installation, entretien et maintenance « froid et climatisation » / Menuisier / Ebéniste / Charpentier / Menuisier en aluminium et produits de synthèse / Maçon, ouvrier du béton / Couvreur-zingueur / Monteur en structures métalliques / Ouvrier de l'étanchéité et isolation / Ouvrier en VRD / Paveur / Agent d'exploitation de la voirie publique / Ouvrier d'entretien des équipements sportifs / Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) / Dessinateur / Mécanicien tourneur-fraiseur / Métallier, soudeur / Serrurier, feronnier.
Espaces naturels, Espaces verts	Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture / Bûcheron, élagueur / Soins apportés aux animaux / Employé polyvalent des espaces verts et naturels.
Mécanique, Electromécanique	Mécanicien hydraulique / Electrotechnicien, électromécanicien / Electronicien (maintenance de matériel électronique) / Installation et maintenance des équipements électriques.
Restauration	Cuisinier / Pâtissier / Boucher, charcutier / Opérateur transformateur de viandes / Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).
Environnement, Hygiène	Propreté urbaine, collecte des déchets / Qualité de l'eau / Maintenances des installations médico-techniques / Entretien des piscines / Entretien des patinoires / Hygiène et entretien des locaux et espaces publics / Maintenance des équipements agroalimentaires / Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration / Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) / Agent d'assainissement / Opérateur d'entretien des articles textiles.
Communication, Spectacle	Assistant maquettiste / Conducteur de machines d'impression / Monteur de film offset / Compositeur-typographe / Opérateur PAO / Relieur-brocheur / Agent polyvalent du spectacle / Assistant son / Eclairagiste / Projectionniste / Photographe.
Logistique, Sécurité	Magasinier / Monteur, levageur, cariste / Maintenance bureautique / Surveillance, télésurveillance, gardiennage.
Artisanat d'Art	Relieur, doreur / Tapissier d'ameublement, garnisseur / Couturier, tailleur / Tailleur de pierre / Cordonnier, sellier.
Conduite de véhicules	Conduite de véhicules poids lourds / Conduite de véhicules de transports en commun / Conduite d'engins de travaux publics / Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) / Mécanicien des véhicules à moteur Diesel / Mécanicien des véhicules à moteur à essence / Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride / Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre).

Période et modalités d'inscription :**→ RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 23 mai au 28 juin 2023 inclus auprès du Centre de Gestion du Finistère :**

- par préinscription, jusqu'à 23h59 (heure métropolitaine) dernier délai, sur les sites Internet :
 - www.concours-territorial.fr, le portail national des concours et examens professionnels,
 - ou sur celui du CDG29, www.cdg29.bzh.

Une borne d'accès internet est disponible au CDG29 pour effectuer la préinscription jusqu'au 28 juin 2023, 17h00, dernier délai.

→ DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 6 juillet 2023 inclus auprès du Centre de Gestion du Finistère :

- par voie dématérialisée, uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat,
- par voie postale (le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi),
- à l'accueil du Centre de Gestion du Finistère, jusqu'à 17 H 00, dernier délai.

La préinscription effectuée par un candidat ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura « clôturé » en ligne son inscription depuis son espace sécurisé ou que son dossier papier ait été réceptionné, dans les délais, par le CDG29.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le CDG29 ou téléchargé sur les sites internet dédiés. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription (ancienne session ou d'un autre CDG) ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Il est impératif de lire attentivement la brochure de l'examen professionnel consultable sur la plateforme de préinscription, tout comme le programme des spécialités, avant toute préinscription.